

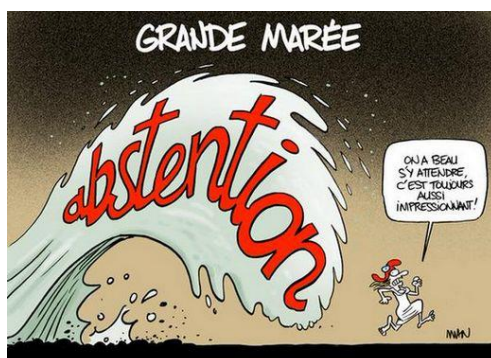


mONTPELLIER 2020

La lettre de « Sursaut

Juillet 2017, n°50

S'abstenir ... de quoi ?



allermonde-sans-frontiere.com

La France a élu son nouveau Président et une nouvelle Chambre des députés après une campagne électorale très singulière dans l'histoire de la Ve République. Nous avons vu les leaders politiques historiques disparaître les uns après les autres, les politologues désorientés et les sondeurs échaudés avancer de plus en plus prudemment. Une fois les échéances passées, c'est l'abstention massive qui a cristallisé les analyses et les critiques poussant même certains politiques à demander l'invalidation des résultats. Un certain discrédit est ainsi jeté sur les nouveaux élus alors que le scrutin s'est déroulé dans la stricte discipline des règles démocratiques. Chaque citoyen a disposé de sa liberté de conduite électorale et l'a accomplie en conformité républicaine. Pourquoi donc certains responsables politiques, dont des députés à peine élus, ont-ils mis en doute la validité du suffrage et laissé ouvertement entendre que la voix des abstentionnistes devrait, en conséquence, s'exercer dans la rue ? Cette crainte a d'ailleurs été largement relayée par maints analystes politiques dans les médias. Plutôt que de jouer les cartomanciennes politiques ou les prophètes du malheur, essayons plutôt de réfléchir avec recul sur cette conduite électorale.

Il est tout à fait normal qu'une abstention dépassant les 50% pose problème à tout démocrate en droit de s'interroger sur ce qui peut pousser une majorité de citoyens à se dérober à ce que l'on a coutume de nommer leur « devoir électoral » ? Le terme évoque déjà une première piste d'analyse : l'acte de voter est-il aujourd'hui perçu comme un « devoir » ? On a plutôt l'impression qu'il est situé dans le registre de l'envie et non dans celui de l'obligation citoyenne. Le comportement électoral est à l'image d'une société où le citoyen est conduit à consommer la politique comme la culture à la manière dont il fait ses courses ou choisit sa chaîne de télévision. Il est, en même temps, poussé à la revendication de ses droits d'usager mais très peu à la soumission du corollaire, c'est-à-dire de ses « devoirs » : la démocratie, fière héritière des « droits de l'homme », oublie de rappeler la nécessité des devoirs du citoyen. Voter en constitue un des premiers. La candidate Ségolène Royal l'avait mis inscrite dans son programme de 2007. Beaucoup l'avaient alors ironisée : pourtant une telle contrainte situerait l'importance de l'enjeu électoral à l'opposé d'un « laisser-faire » renvoyant à la relativité subjective de la participation citoyenne. L'Etat afficherait de la même manière cette importance en inscrivant automatiquement les citoyens sur les listes électorales à l'avènement de leur majorité plutôt que de les laisser libres de s'inscrire ou non.

Nombre d'experts qualifient d'historique l'abstention de ces derniers scrutins. Ils oublient que le record a été atteint lors des élections européennes de 2009 : elles n'ont déplacé que 40,63% de français. Les députés européens ne se sont pas vu contester pour autant la légitimité de leur mandat. Jean Luc Mélenchon n'a pas renoncé à son mandat sous prétexte que les 8,16% des voix qu'il avait obtenues ne représentaient, en fait, pas plus de 4% de français. Luttons contre l'abstention, certes, mais respectons les suffrages lorsqu'ils se déroulent suivant les règles que notre République s'est donnée. Le taux de syndicalisation en France est évalué à 8% (cf. l'article de Jean Matouk). La participation aux élections professionnelles est de l'ordre de 43%. L'autorité des représentants syndicaux est-elle pour autant remise en question ? Leur poids dans les décisions sociales et économique pèse, pourtant, d'un poids central. Tous ceux qui entendent maintenir une vigilance inquiète sur l'abstention pourraient se préoccuper d'une telle situation.

Les Français ne vont plus voter



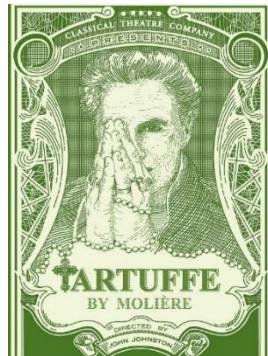
queuedesardine.20minute

Pour beaucoup, enfin, l'abstention est entendue comme un vote d'opposition. On peut, tout aussi bien, la considérer comme inverse : c'est un vote de « laisser faire », c'est-à-dire le contraire d'un vote qui dit refuse un candidat ou à un programme. On pourrait même avancer que c'est un vote de démission citoyenne consistant à laisser les autres choisir à sa place. C'est pour cette raison que nombre d'analystes voient à juste titre dans cette abstention une attitude de démobilisation. Elle est repérable, d'ailleurs, dans beaucoup d'autres secteurs de la société : une mobilisation peut être massive ponctuellement mais très difficile à maintenir dans la durée. Certains y voient un lien avec le développement des réseaux sociaux. Ils sont capables de provoquer des sensibilisations rapides en réaction souvent à des événements touchant le tissu social mais ne créent pas de liens durables. Ces nouveaux liens entretiennent, en effet, une relation particulière au monde souvent faite d'illusions de rencontres ou d'accès à des savoirs. Immédiatement disponibles grâce aux téléphones, tablettes ou ordinateurs, les informations recueillies

ne pousseraient plus leurs propriétaires au besoin de participer aux choses de façon concrète. Une seconde origine de la démobilisation pourrait résider dans un « à-quoi-bonnisme » né du nivellement par le bas des discours et projets politiques : leur réduction à des choix binaires entrainerait l'inverse, c'est-à-dire à un « tous pareils » très démobilisateur à l'heure de l'échéance du choix (cf. l'article de Gérard Dorival). Pourtant, paradoxalement, tout le monde a constaté une affluence d'intérêt pour les débats et pour les informations politiques, malgré une campagne qui ne s'était jamais déroulée sur un temps aussi long. De la même manière le nombre des jeunes qui se sont inscrits pour la première fois sur les listes électorales a atteint un score très élevé. L'augmentation de la démobilisation électorale ne s'accompagne donc pas nécessairement de celle du désintérêt pour la chose politique.

Retenons donc que l'abstention est une chose complexe. Les dictatures se prévalent de participations frisant les 100% se reportant massivement sur un seul candidat. En face, les républiques semblent souffrir de leurs scores beaucoup plus maigres et ne peuvent se réjouir du retrait des pratiques électorales actives de leurs citoyens. Beaucoup y craignent l'avènement de démocraties d'opinion au détriment des participatives. C'est pour cette raison qu'il est extrêmement dangereux serait de réduire l'analyse des conduites abstentionnistes à ses seuls intérêts partisans ou à sa seule paresse intellectuelle.

L'obscénité continue



Les démissions de Richard Ferrand et des représentants du MODEM était devenue inévitable : c'est un honneur aussi bien pour les personnes en cause que pour le Président et son gouvernement qu'elles aient été actées. Les réactions et commentaires qu'elles ont suscités de la part de certains leaders politiques surtout venant de droite et d'extrême droite sont tout bonnement obscènes. Quand on voit comment ces derniers ont refusé, de leur côté, à se soumettre à ce même impératif éthique face aux convocations judiciaires de leurs représentants à la présidentielle, François Fillon ou Marine le Pen, ils ne peuvent apparaître que totalement disqualifiés pour donner des leçons de probité démocratique. La tartufferie si bien mise en scène par Molière a encore de beaux jours devant elle. Le mandat de François Hollande a été miné par une certain nombre d'affaires individuelles : à chaque fois il a su se montrer dans une discipline éthique que la droite n'avait jamais su montrer lors de ses exercices précédents. C'est peut-être cela aussi qui peut s'appeler « être de gauche » ?

« EN MEME TEMPS ... »

Gérard DORIVAL

Un certain nombre de mes amis me trouvent trop consensuel dans mes écrits et pas assez incisif voire clivant. Je reconnais là un signe de ma nature profonde et en fait preuve à nouveau aujourd'hui, le thème s'y prêtant naturellement. Je promets de faire un effort sur moi-même la prochaine fois !

Dominique Rousseau, à l'instar des journalistes interpellant le Président de la République sur ses discours, tous parsemés de la locution "en même temps", cite sa réponse : « *En même temps* », dit-il,

signifie que l'on prend en compte des impératifs qui paraissent opposés mais dont la conciliation est indispensable au bon fonctionnement d'une société".



Je n'ai pas l'intention de dresser le panégyrique aveugle du Président, d'autant que certaines de ses petites phrases, non anodines, ont pu me heurter, mais force est de reconnaître que c'est cette manière de penser qui est source de son succès et légitime la large adhésion dont il bénéficie.

Les "modèles" qui s'opposent à lui (il n'est pas nécessaire de citer des noms) s'expriment à l'inverse, jusqu'à la caricature : des positionnements univoques assénant des certitudes puisées de vérités révélées, excluant toute idée contraire. Marx avait pourtant depuis longtemps promu le principe de l'antithèse, au regard de la thèse, afin de tenter la synthèse souhaitable. La contradiction et la multiplicité de toute idée sont pourtant à prendre en compte pour déterminer l'action politique. La prise de décision aura été mûrie et donc nécessairement équilibrée.

Le mouvement « En marche », dont je précise ne pas faire partie, dans sa virginité, même si nombre de ses cadres ont un vécu issu de partis constitués, prône la bienveillance, vertu politiquement dégradée en dérision et moquée (« bisounours ») par ses adversaires, tous adeptes de l'affrontement, qui ne conçoivent le "débat" politique que comme une opposition irréductible à l'image, (réductrice) de "supporters « sportifs.

Il n'est pas certain, à l'épreuve des réalités du pouvoir et des coups destructeurs que d'aucuns ne manqueront pas, par démagogie facile, de porter sur les thèmes et les réformes structurelles à traiter avec courage, que cette volonté ne soit battue en brèche et qu'un durcissement ne soit à déplorer.

" En même temps" pratiqué à outrance, à contrario, pourrait cependant conduire à certaines formes d'hésitation et d'immobilisme ; mais trancher «in fine" n'apparaît pas incompatible. Il s'agit plus d'une attitude et d'une méthode que d'une posture ou une religion. La méthode du tâtonnement, méprisée, peut s'avérer pourtant à terme plus efficace qu'une application pure et simple d'un principe établi à priori sans validation préalable.

Je suis convaincu qu'au-delà du personnage qui fait la "une" aujourd'hui, une certaine écoute des autres et une tolérance réfléchie, seraient de nature à fluidifier le débat, avant prise de décision pour nombre de responsables institutionnels.

GD

Un homme*, une voix !



Nelson Mandela (actu.org)

Il est frappant, à l'issue de ce très long chapelet de consultations électorales, de lire ou d'entendre des jugements, voire des anathèmes sur « le vote des autres », ou « le non-vote des autres » en cherchant à se les approprier, ce qui est un comble :

Chacune ou chacun, fort de son point de vue partisan, arrêté et définitif qu'il ne conçoit pas ne pas être partagé par « les autres » se lance volontiers dans des diatribes visant à déconsidérer l'élection "d'autres", de ce fait jugés "illégitimes".

La démocratie, certes transgressée par des interférences néfastes qui, de mon point de vue, s'annulent tant elles sont partagées, devrait enfin être préservée de ces postures d'évidente mauvaise foi, sauf à la remettre en cause, auquel cas il nous faudrait opter pour l'alternative.... d'un régime autoritaire, à laquelle semblent aspirer consciemment ou non, certains interlocuteurs.

Un homme*, une voix !

Il faut se soumettre à cet impératif, vertueux malgré les dérives, et adopter tolérance et humilité, attitude semble-t-il difficile pour nombre d'entre nous. L'avenir de la République est à ce prix.

*Un homme...ou une femme bien entendu !

GD

Brèves du Clapas :



Aéroport de Montpellier Fréjorgues (athtaxi.fr) - la salle Arena (guigui-concert.e.monsite.com) – (fonctionpublique-te)

Le développement de l'aéroport amoindri

Ainsi, l'ambitieux plan de développement 2020 de l'aéroport de Fréjorgues, porteur de développement touristique et économique sera revu à la baisse, en raison de la composition de son capital dominé par l'Etat, qui n'intervient pas. Les collectivités territoriales n'ont pas trouvé de terrain d'entente. Le plan sera réduit. Dommage.

L'Arena sous nouvelle gouvernance ?

L'institution est déficitaire. Les locaux, ainsi que le Parc Expo, appartiennent à la Région qui souhaiterait une gestion différenciée de "Montpellier Events" et propose de reconfigurer, indiquant qu'elle dispose des moyens financiers afférents.

Une démographie croissante mais vieillissante.

D'ici 2050, l'Hérault hébergera certes 30 000 jeunes (de moins de 20 ans) de plus mais surtout 180 000 seniors de plus de 60 ans ! (sources INSEE)

Le "vivre ensemble" est appelé à connaître une évolution non négligeable.

Pari tenu s'agissant du maintien de la pression fiscale à Montpellier.

Les taxes d'habitation et foncière restent cependant à leur niveau élevé antérieur : 6ème et 4ème rang des grandes villes françaises.

Les détracteurs de cette politique vertueuse regrettent l'abandon de perspectives d'investissement et de développement.

Les expérimentations de rythmes scolaires.

La semaine de 4 jours et demi, avec école le samedi matin, est la plus favorable aux enfants. Les parents ne la retiennent pas pour privilégier leur week-end.

Celle de 4 jours et demi, avec école le mercredi, plus activités extra scolaires était devenue la norme.

La Mairie de Montpellier prévoit une expérimentation sur deux écoles de la semaine de 4 jours, formule antérieure, dont le coût est moins élevé.

A suivre.

GD

Vite libérer et protéger le travail !

Jean MATOUK

(Blog du Nouvel Obs du 16 juin)

Compte tenu de la large majorité dont il va disposer à l'Assemblée, le Gouvernement pourrait s'éviter la procédure des ordonnances, et faire voter directement les dispositions de la loi sur le travail. Mais sachant que ces nouvelles dispositions, comme toutes celles relatives au marché du travail, vont mettre un certain temps à manifester leurs effets, il est important de ne pas perdre de temps.

Mon excellent collègue Patrick Artus estime, en effet, qu'en sortie de crise, comme aujourd'hui, certaines entreprises risquent d'ajuster, dans un premier temps, leurs effectifs, à la baisse, nullifiant l'effet des éventuelles premières embauches par les PME et TPE répondant à la reprise de croissance. Même si certains évaluent à 400.000 le nombre d'emplois potentiels locaux dans les PME (Axel Parkhouse-Le Monde 13 mai). De même Éric Heyer rappelle qu'entre 2002 et 2005, après les réformes Hartz en Allemagne, le taux de chômage y est passé de 8% à 11%. Il a fallu attendre 2007 pour qu'une baisse franche s'amorce.

Pour autant, le Gouvernement ne doit pas reculer sur au moins deux points



Fernand Léger : « Les constructeurs » (1950)

Négociateur dans l'entreprise

D'abord élargir le domaine de la négociation d'entreprise, par rapport au droit du travail. Notons que 36.500 accords d'entreprise ont été signés en 2014 en France et la CGT a signé 85% d'entre eux (FO 90%, CFDT 94%). Négociateur dans l'entreprise n'est donc pas une révolution ! De plus, dès 1982, comme fort bien exposé dans La Croix (6 juin), en compensation des 39 heures, les entreprises ont obtenu le droit de calculer la durée du travail, fixée nationalement à 39 heures, sur l'année. Ce qui a permis au signataire dirigeant alors une entreprise de plus de 50 personnes, de limiter à 3% l'impact des 35 heures en 2000.

En 2004 les accords d'entreprise purent déroger aux accords de branche, sauf sur les classifications et le salaire minimum. La loi El Khomry, violemment contestée par CGT et FO, a permis aux accords d'entreprise, de fixer, par exemple, le taux de l'augmentation de salaire lié aux heures supplémentaires.

La nouvelle loi ne ferait donc qu'élargir le champ de négociation au niveau de l'entreprise qui est quoiqu'on en dise, le meilleur « lieu » pour négocier les conditions de travail. Aucune ne fonctionne exactement comme les autres. Toutes ont des spécificités dont les salariés et la direction ont meilleure connaissance que toute autre instance.

Dès 2004, comme conséquence de la réforme Hartz en Allemagne, fut signé, dans la métallurgie, premier secteur industriel allemand, un accord entre IG Métal et le patronat, l'accord de Pforzheim qui permettait par négociation d'entreprise, d'augmenter la durée du travail, au-delà des 35 heures fixées dans cette branche, à salaire constant, ou de réduire le 13^{ème} mois. En Suède, après une longue période de centralisation nationale des négociations salariales entre partenaires sociaux, le droit du travail en lui-même étant très réduit, on passa, à partir de 1983, en partant aussi de la métallurgie, à des accords salariaux de branche signés pour trois ans, mais appliqués par des accords locaux d'entreprise.

Bien entendu pour les TPE, employant moins de 10 salariés, qui, par contre, ont de nombreux points communs, et n'ont surtout les moyens humains d'une telle négociation, la branche restera le lieu central de toute négociation.

Faire de la formation un levier pour la syndicalisation et l'emploi

En France, les syndicats se sentent dessaisis par une éventuelle extension du domaine de négociation de l'entreprise. Pourtant leur rôle de conseil de leurs représentants locaux devrait rester essentiel.

Encore faut-il que les salariés français se syndiquent plus que les 8% actuels (Autriche 27%, Belgique 55%, Danemark 66,8%, Finlande 69%, Allemagne 18%, Italie 37%, Pays-Bas 17,8%, Espagne 16,7%, Suède 67%). Si les relations sociales sont plus harmonieuses dans les pays du nord, c'est sans aucun doute en raison des taux de syndicalisation beaucoup plus élevés. Comment parvenir au moins aux 20% constatés dans d'autres pays ?

Dans nombre de ceux-ci, l'adhésion à un syndicat conditionne l'obtention de certains droits ou l'accès à certaines subventions. Evidemment incompatible avec notre sens particulièrement aigu de l'égalité ! Le chèque syndical proposé par certains grands patrons (Bébéar.), et souhaité par la CFDT, est une solution. Mais c'est encore une charge que ne supporteraient pas les patrons de PME. La cotisation est déjà déductible du revenu, mais 50% des français n'acquittant pas l'IRPP, pourquoi l'Etat ne paierait-il pas à leur place la cotisation de ces derniers avec obligation de choisir un syndicat en contrepartie ? Ou bien, il faut chercher la syndicalisation dans le renforcement du rôle des syndicats dans la formation, laquelle est un outil essentiel à la sécurité du parcours professionnel dans la « flexisécurité » !

Cette dernière passe, en effet, non seulement par l'extension du champ de négociation au sein de l'entreprise, mais aussi par le fait qu'un licenciement, quand il est justifié par des raisons économiques, et entraîne évidemment une indemnité, ne soit finalement pas exagérément coûteux pour l'entreprise. Il n'est pas illégitime que le législateur fixe des plafonds que les juges ne pourront pas dépasser. Les magistrats n'ont pas, en effet, tous les mêmes critères « moraux » pour juger du montant de l'indemnité et il est finalement inconstitutionnel que ces indemnités ne soient pas égales à préjudices réels égaux, entre toutes les juridictions.

Pour que les syndicats acceptent finalement un tel plafonnement, le gouvernement pourra d'abord faire valoir les réformes qu'Emmanuel Macron veut imposer en Europe sur les travailleurs détachés, qui impactent négativement de nombreux secteurs comme le BTP et les transports routiers. Il faut aussi que le droit du travail, même réduit, interdise des pratiques telles que les « *jobs zéro heure* » (Grande Bretagne), ou les « *contrats sur appel* » (Pays-Bas - Marie Wierink Le Monde 14 juin). Il serait heureux qu'enfin les CDD très courts soient plus fortement taxés. L'idéal, en effet, est de pousser les partenaires sociaux vers le seul CDI à droits progressifs.

Mais, principalement en face de ces éléments de flexibilité du marché du travail, les syndicats sont en droit de demander que soit assurée une vraie « sécurisation » du « parcours » professionnel. Au-delà du compte personnel d'activité de la loi El Khomry, c'est en promouvant réellement la formation tout au long de la vie, ce que recommande l'OCDE depuis vingt ans (1), que le gouvernement peut faire accepter par les syndicats, le plafonnement des indemnités.

Encore faut-il que les syndicats prennent vraiment en main cette formation, qu'ils en fassent un levier pour promouvoir la syndicalisation et que de l'ordre soit aussi remis dans ce levier essentiel de la baisse du chômage. « Trans- former » les salariés, en effet, ce n'est pas seulement les adapter aux emplois du futur, mais c'est aussi, indirectement, générer ces emplois du futur, et, par ces deux voies, vaincre le chômage

(1). Proposé dès 1978 par l'auteur : « La gauche peut sauver l'entreprise » - Ramsay

RAPPEL :

Avec cette Lettre de Juillet nous atteignons notre 50^{ième} numéro : nous vous adresserons le recueil de nos 50 éditoriaux dans notre édition d'août.

Cette « Lettre » doit être l'affaire de tous ... N'hésitez pas à transmettre vos courriers et articles à notre rédaction en les adressant à Joseph MORNET : mentor.jch@numericable.fr.

Les documents de « MONTPELLIER 2020 » sont consultables sur son site www.montpellier-2020.fr : vous pouvez y trouver, outre nos textes, les documents et images de nos manifestations locales, des comptes rendus de presse, des tweets ... n'hésitez pas à inter réagir !

BULLETIN D'ADHESION

Monsieur, Madame ou raison sociale :

Profession ou statut social :

Habitant

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Mail :

s'acquitte de la somme de 25 €

au titre de l'année 2017 et est membre de l'Association MONTPELLIER 2020

Payable par chèque à l'ordre de « **association Montpellier 2020** »

Adresser à **2 rue Jeanne d'Arc, MONTPELLIER, 34000**

Fait à :

le :

Signature :